

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/93 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/49</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

POUR : 21 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le six novembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25/09/2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-1, L5211-10, L2121-8 et suivants ;

Vu l'article 26 du règlement intérieur de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau Communautaire du 25 septembre 2017 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant la demande de modification formulée par M. Frédéric MATHIAS ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE le compte rendu de la séance du 25/09/17 avec la modification suivante :

En page 7, la phrase suivante : « M. Frédéric MATHIAS regrette que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée. Il sera difficile dans ce contexte de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire. »

est remplacée par :

« M. Frédéric MATHIAS souligne que la comparaison 2016 / 2017 ne pourra être réalisée compte tenu du changement de période d'ouverture présentée. Par ailleurs, l'absence de données ne permet pas de mesurer l'impact économique du PAD sur le territoire. Il ajoute qu'Orange a développé un outil permettant de mesurer les retombées économiques sur un territoire. »

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

13 . 2017